Association « Fous de Toc »

Assemblée Générale Constitutive

Procès-verbal

Le 03/09/2006, à Colomiers 31770, 14 allée des Ardennes, les fondateurs de l'association « Fous de toc » se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

Fabrice Pons, 14 allée des Ardennes, 31770 COLOMIERS Benoît Cester, 9 rue de l'église, 65700 LARREULE Jean-Philippe Massot, 11 rue du Berjean, 31750 ESCALQUENS Christophe Grancha, 630 Chemin de Fontasse, 82350 ALBIAS Sébastien Pancin, 15 Boulevard des Genêts, 31320 CASTANET-TOLOSAN

- M. Fabrice PONS est nommé président de séance ;
- M. Benoît CESTER est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du conseil d'administration ;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Lecture et adoption des statuts

L'assemblée générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts qui lui sont proposés.

Désignation des membres du conseil d'administration initial

L'Assemblée désigne MM. Fabrice Pons, Benoît Cester, Jean-Philippe Massot en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fixation du montant des cotisations

L'assemblée fixe la cotisation annuelle à 10 euros.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Fabrice PONS aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

A Colomiers, le 3 septembre 2016

Le Président Fabrice PONS

Le Secrétaire Benoît CESTER